

---

Discours de la députation de la société populaire de la section du Temple qui présente un cavalier monté et équipé et réponse du Président, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)  
Louis Antoine Léon de Saint-Just

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Saint-Just Louis Antoine Léon de. Discours de la députation de la société populaire de la section du Temple qui présente un cavalier monté et équipé et réponse du Président, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 122-123;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30311\\_t1\\_0122\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30311_t1_0122_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

et plus 3 chemises et environ 130 l. pour les défenseurs de la patrie.

Je me persuade que la mention honorable leur est d'autant plus due, qu'ils donnent tout ce qu'ils ont et qu'ils sont de vrais sans culottes, l'insertion au Bulletin autorise le désir qu'ils ont d'imiter ceux qui font bien, et d'être imités de ceux qui peuvent donc donner aussi.

Je profite de cette occasion pour renouveler aux citoyens Lecointre, Haussmann et Bassal l'assurance de mon attachement, Salut, confiance et fraternité, amour à la Montagne.»

LETURC.

[P.S.] Procurer aux commissaires l'entrée dans l'intérieur de la salle est la justice que je réclame de mes anciens collègues. Ils sont là et attendent.

### 36

Une secrétaire lit le procès-verbal des séances des 10 et 13 ventôse : la rédaction en est adoptée (1).

### 37

Les citoyens de la section du Temple viennent offrir les prémices de leurs travaux dans la fabrication du salpêtre. Elle promet en fournir 8 quintaux par décade. Ils annoncent que les dons déposés par eux dans les magasins de la République, pour les défenseurs de la patrie, consistent en 790 chemises, 207 paires de souliers, 296 paires de bas, 82 gibernes, 112 baudriers, 57 paires de guêtres, 12 habits uniformes, 23 culottes, 16 vestes, 12 couvertures de laine; et ils déposent sur le bureau 96 liv. en numéraire, une croix de Malte, une croix de Saint-Louis et une pièce d'argent représentant le mariage du dernier des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

La section du Temple entre dans la salle au bruit du tambour; elle est accueillie par les plus vifs applaudissements.

UN CITOYEN placé à la barre : « Citoyens législateurs, la section du Temple vient vous offrir les premiers de ses travaux dans la fabrication du salpêtre; elle en a fabriqué environ 800 livres, prêtes à être versées dans les arsenaux. Elle n'a pas emprunté les secours d'une main mercenaire pour cette fabrication, chacun de nous a ambitionné la gloire d'y contribuer. Nos ateliers sont dans la plus grande activité, et nous promettons à la patrie huit quintaux par décade de cette matière infiniment plus précieuse que l'or pour des hommes qui ont à défendre leur liberté contre les entreprises de la tyrannie. Nos travaux seront actifs et constants, notre zèle infatigable, et chacun de nous en trouvera la récompense dans la douce idée qu'il aura contribué à détruire un ennemi de la République.

Lorsque vous avez fait connaître les besoins

(1) P.V., XXXIII, 53. *Débats*, n° 533, p. 211.

(2) P.V., XXXIII, 53 et 184.

des défenseurs de la patrie, elle s'est empressée d'acquitter la dette de la reconnaissance et de l'humanité. Ses dons, d'abord portés au comité révolutionnaire, ont ensuite été déposés dans un magasin de la République; ils consistent en 790 chemises, 296 paires de bas, 82 gibernes, 112 baudriers, 57 paires de guêtres, 12 habits d'uniforme, 23 culottes, 16 vestes, 12 couvertures de laine.

Nous allons déposer sur votre bureau 96 livres en numéraire, une croix de Malte, une croix de Saint-Louis, une pièce d'argent représentant le sacre du dernier des tyrans.» (*On applaudit.*) (1).

LE PRÉSIDENT, dans sa réponse, fait présenter quel sort est réservé aux tyrans et à tous leurs suppôts, lorsque les seuls préparatifs de la guerre que les Français leur font, au nom de la liberté, sont conduits avec un zèle si ardent et une si grande activité (2).

### 38

La société populaire de la même section présente un cavalier monté et équipé, prêt à combattre les despotes et leurs satellites. Ce citoyen jure de ne revenir que lorsque tous les brigands seront exterminés.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

UN NOUVEL ORATEUR prend la parole au nom de la Société populaire de la même section.

« Citoyens représentans,

La Société populaire séante rue Vendôme, section du Temple, vous présente le cavalier qu'elle a monté et équipé pour augmenter le nombre de nos frères d'armes, destinés à combattre et à exterminer les despotes et leurs satellites. Si les sans-culottes qui composent cette société avaient autant d'opulence que de zèle pour la patrie, ils ne se seraient pas bornés à l'offre d'un seul cavalier, mais ils espèrent que la Convention nationale sera satisfaite de cette preuve de leur civisme, et qu'elle la regardera comme un gage de la pureté des sentiments dont ils sont animés pour la prospérité de la République, et le maintien de la liberté.

Le comité de salut public a donné aux Sociétés populaires l'épithète honorable de Sentinelles du Gouvernement Révolutionnaire; celle qui paraît en ce moment devant vous, citoyens représentans, se montrera digne de ce titre par la plus active surveillance: elle saura dévoiler et déjouer les complots des ennemis du bien public, quelque forme qu'ils prennent, et de quelque masque qu'ils puissent se couvrir. Vive la République.» (4).

(1) L'adresse est signée LAURENT (*présid.*) (C. 293, pl. 967, p. 17). Elle est reproduite dans *Mon.*, XIX, 641; *Débats*, n° 533, p. 211. Mention dans *J. Sablier*, n° 1181; *M.U.*, XXXVII, 267; *B<sup>n</sup>*, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>); *J. Matin*, n° 571; *C. Eg.*, n° 566; *Mess. soir*, n° 566; *J. Fr.*, n° 529; *Ann. patr.*, p. 1918; *Rép.*, n° 77; *J. Mont.*, p. 906.

(2) *Débats*, n° 533, p. 211.

(3) P.V., XXXIII, 53.

(4) C. 295, pl. 989, p. 29. Signé DUTHIL (*v.-pré-*

LE PRESIDENT remercie, au nom de la patrie, la société populaire du Temple.

Je viens, dit le CAVALIER JACOBIN, faire mon serment. Je pars dans trois ou quatre jours pour la frontière. Je n'en reviendrai point tant qu'un ennemi de la république française, de la liberté et de l'égalité, osera s'y montrer.

(Chaque circonstance de cette scène a été vivement applaudie) (1).

### 39

Un membre [CARRIER] donne lecture d'une lettre du général Turreau, en date du 12 ventôse, qui annonce que les troupes aux ordres du général Huché, stationnées à Cholet, ont passé au fil de l'épée 500 brigands et que Cathelinière, l'un des chefs de brigands, que l'on cherchoit depuis long temps, a enfin été trouvé chez lui, caché dans un pressoir; que sa tête vient de payer ses forfaits, et que, de son aveu, le rassemblement de 3,000 hommes qu'il commandoit a été dispersé par son absence (2).

CARRIER. Je reçois une lettre du général Turreau; je vais la lire à l'Assemblée.

[Nantes, 12 vent. II]

« Citoyen représentant, le général de brigade Huché, commandant les troupes stationnées à Cholet, dans une sortie que j'ai ordonnée, a passé au fil de la baïonnette cinq cents brigands; ils ont voulu faire quelques résistance, mais la valeur des républicains l'a bientôt emporté sur la témérité de ces fanatiques.

Cathelinière, blessé dangereusement, que l'on faisait chercher depuis quelques temps, a enfin été trouvé chez lui, caché dans un pressoir. Sa tête vient de payer ses forfaits. De son aveu, le rassemblement de trois mille hommes qu'il commandait a été dispersé par son absence. Espérons que bientôt Charette suivra son complice. (On applaudit.)

CARRIER. Je vous apprendis avec satisfaction que ce Cathelinière est le chef des brigands le plus fameux après Charette. C'est lui qui nous inquiéta pour les subsistances dans la forêt de Prinçai. La tête de ce chef étant tombée, le rassemblement qu'il commandait est dissipé. Il ne nous reste plus que Charette, et après cela nous serons sûrs de l'extermination complète des brigands (3).

(Vifs applaudissements).

GOUPILLEAU (de Montaigu). J'annonce à la Convention, comme une chose certaine, que

sid.). Mention dans B<sup>in</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XIX, 641; M.U., XXXVII, 267; J. Sablier, n° 1181; J. Fr., n° 529; Ann. patr., p. 1918.

(1) Débats, n° 533, p. 211.

(2) P.V., XXXIII, 54.

(3) Mon., XIX, 640; J. Matin, n° 571; Débats, n° 533, p. 212; C. univ., 18 vent.; Rép. n° 77; C. Eg., n° 566; J. Fr., n° 529; Mess. soir, n° 566; M.U., XXXVII, 267; J. Sablier, n° 1181; J. Mont., p. 966. Extrait dans C. 293, pl. 959, p. 4.

Cathelinière, bras droit du brigand Charette, a été fait prisonnier, et qu'il est détenu en ce moment à Nantes. (Applaudi.) (1).

BARÈRE a donné les mêmes détails que Carrier sur notre victoire nouvelle, à Cholet, le 9 de ce mois. C'est Turreau qui les donne (2).

[Nantes, 12 vent. II. Au C. de S.P.] (3)

Encore une victoire remportée sur les rebelles. Le 9 de ce mois, le général de brigade Huché, commandant les troupes stationnées à Cholet, s'étant par mes ordres, porté à la Gaubretière, a fait mordre la poussière à 500 scélérats: la cavalerie qui les accompagnait a pris la fuite avant l'action. La fusillade a duré peu de temps et l'arme blanche si chérie des Français a fait la besogne.

Un événement également avantageux, c'est la prise du ci-devant de Cathelinière; il est maintenant en mon pouvoir; une blessure dangereuse l'avoit contraint de se retirer chez lui à Frocé: on l'y a trouvé caché dans un pressoir. Il est résulté de l'interrogatoire qu'il a prêté, que son absence a dispersé le rassemblement de trois mille hommes qu'il commandoit. Son supplice va venger la mort des braves volontaires qui ont été les victimes de sa fureur.

Quinze mille brigands détruits par les colonnes agissantes, Laroche Jacquelin (sic) tué, Cathelinière arrêté; une grande partie des repaires des brigands incendiés, presque toutes leurs ressources enlevées, voilà où nous en sommes. J'attends de la suite des mesures révolutionnaires que j'ai adoptées, le terme de cette affreuse guerre.

TURREAU.

(Applaudi).

### 40

Les citoyens de la commune de Brice-Libre viennent demander l'organisation de la municipalité de leur commune qui, de dix-neuf membres, est réduite à sept. Ils déposent sur le bureau la somme de 407 liv. 7 sols pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

L'ORATEUR de la députation. Législateurs, nous nous sommes présentés une première fois le 26 brumaire, dans le sein de l'assemblée et nous y avons déposé les ustencils les plus précieux qui servoient aux cérémonies du culte auquel notre commune a renoncé.

Nous avons porté le surplus au district de Gonnesse, nous sommes députés par la commune de Brice-Libre pour vous apporter ce que nos faibles moyens nous permettent de vous offrir pour les braves républicains qui nous

(1) J. Mont., n° 571; Ann. patr., p. 1917; J. Sablier, n° 1181; M.U., XXXVII, 266; C. Eg., n° 566; J. Fr., n° 529; C. univ., 17 vent.; Mess. soir, n° 566.

(2) C. Eg., n° 566; J. Perlet, n° 1182.

(3) B<sup>in</sup>, 16 vent.; Débats, n° 535 p. 241. Extraits dans J. Fr., n° 529; Rép., n° 77; M.U., XXXVII, p. 268; Ann. patr., p. 1918.

(4) P.V., XXXIII, 54 et 184. B<sup>in</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>)